

Votants : 82 Convocation du Conseil d'Agglomération : le 18 mai 2018 Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 29 mai 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 mai 2018

MEDIATHEQUES - RESIDENCE D'ECRIVAIN DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'AGGLO 2019

Titulaires présents :

Jérôme BALÔGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir :</u>

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Carole BRUNETEAU à Jérôme BALOGE, Christelle CHASSAGNE à Christine HYPEAU, Alain CHAUFFIER à Marie-Christelle BOUCHERY, Michel HALGAN à Rabah LAICHOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Sophia MARC à Jacques BILLY, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS, Gérard GIBAULT par Patrice VIAUD

Titulaires absents:

Jean-Martial FREDON, Adrien PROUST, Céline VALEZE, Michel VEDIE

<u>Titulaires absents excusés :</u>

Jeanine BARBOTIN, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Isabelle GODEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 MAI 2018

MEDIATHEQUES – RESIDENCE D'ECRIVAIN DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'AGGLO 2019

Madame Elisabeth MAILLARD, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de la prochaine édition du « Festival de l'Agglo » 2019, La Communauté d'Agglomération du Niortais, à travers son service et son réseau de bibliothèques, souhaite participer de manière active à la construction d'un projet littéraire de résidence d'écrivain à partir de laquelle pourra se mettre en place un programme de rencontres et d'animations littéraires dans les communes.

Dans le souci d'encourager les pratiques culturelles liées au livre, la collaboration d'un écrivain en création pourrait venir en appui ou en complément des projets menés par les communes lors du « Festival de l'Agglo » et apporter ainsi une importante contribution à l'animation culturelle sur le territoire et ce, dans les limites imparties par le budget dédié au festival.

A cet effet, un appel à candidature pour une résidence d'auteur sera lancé dans le cadre du Festival de l'Agglo (joint en annexe). Conjuguant nature et culture, cette résidence offre un cadre privilégié aux écrivains pour concevoir un projet pouvant donner lieu à une publication d'écrits.

Cet événement permettra de :

Promouvoir le livre et la lecture au cœur de nos communes ;

Encourager les pratiques culturelles liées au livre ;

Susciter la rencontre avec les publics :

Permettre une ouverture culturelle ;

Offrir à l'écrivain un espace propice à la création ;

Promouvoir le travail de l'auteur ;

Valoriser le territoire :

Promouvoir le Festival de l'Agglo auprès de la population locale.

Conditions d'accueil:

L'auteur sera invité durant 2 mois entre avril et juin, les dates précises seront à définir avec l'auteur.

La résidence est ouverte à tous les genres de fiction (roman, nouvelle, récit, roman graphique, Bande Dessinée...) aux auteurs français et étrangers francophones ayant publié un ou plusieurs ouvrages à compte d'éditeur.

L'écrivain sera logé dans une commune du territoire au frais de l'Agglomération, le lieu restant à déterminer avec lui.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20180528-C39-05-2018-DE Date de télétransmission : 01/06/2018 Date de réception préfecture : 01/06/2018 La résidence est assortie d'une allocation mensuelle de 2 000 euros brut (droits d'auteurs inclus). La CAN se charge de reverser 1,1% de contribution diffuseur (soit 44€). Les frais de restauration, plafonnés à 600 euros, seront remboursés à l'auteur à la fin du

séjour.

La CAN prend en charge les frais de voyage aller/retour du domicile de l'auteur à Niort, à raison d'1 aller-retour sur la base du tarif SNCF 2nde classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le résident se déplace avec son véhicule. L'utilisation du véhicule personnel est fortement conseillée pour les déplacements sur le territoire de la CAN. Les communications téléphoniques et les autres frais de déplacement sont à la charge du résident.

Contreparties:

L'auteur inclura dans son projet de résidence plusieurs temps d'échange et de rencontre avec le public, notamment le public scolaire, mais surtout avec les habitants du territoire via des actions de médiation réalisées dans le cadre de la résidence et du Festival de l'Agglo.

L'auteur consacre jusqu'à 30% de son temps à des animations dont il propose les interventions, qui seront par la suite élaborées conjointement avec la CAN. Elles ont lieu sur le territoire de l'Agglomération, dans des établissements culturels (médiathèque, Centre Socio Culturel, etc.) et scolaires.

L'auteur accepte de participer à plusieurs rencontres publiques : ateliers d'écriture, lectures publiques, soirées et/ou débats littéraires.... Les déplacements liés au projet (animations, lectures, ateliers...) sont assurés ou pris en charge par l'organisateur.

Les 70% du temps restant sont dédiés aux travaux d'écriture.

En cas d'édition, réédition ou traduction de l'ouvrage réalisé, l'auteur s'engage à y mentionner sa résidence d'auteur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Eventuellement, tout ou partie de l'œuvre en création pourra donner lieu à une restitution au moment de la clôture du festival dans les conditions définies avec l'auteur.

Enfin, la collectivité s'engage à faciliter toute rencontre avec le milieu culturel local qui serait demandée par l'auteur lui-même.

Financement:

Dépenses prévisionnelles			
Rémunération de l'auteur	Rémunération brut totale	4000 €	
	Contribution 1.1% diffuseur	44 €	
Frais de repas	Base de 10€/jr	600 €	
Frais d'hébergement	Base de 60€/jr	3 600 €	
Frais de transport	1 aller/retour domicile/CAN + frais	400 €	
	déplacements sur le territoire		
TOTAL des dépenses prévisionnelles		8 644€	

Soutien prévisionnel des partenaires			
Centre National du livre	Financement direct du salaire de	4 000 €	
	l'auteur		
Conseil Départemental 79	Aide forfaitaire à la CAN	800 €	
(MDDS)			
TOTAL des recettes prévisionnelles		4 800 €	

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'organisation d'une Résidence d'auteur dans le cadre du « Festival de l'Agglo » 2019,
- Approuver les conditions d'accueil et les modalités de financement de l'auteur,
- Approuver l'appel à candidature joint en annexe,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à solliciter différents partenaires dans le cadre de ce projet.
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents et les engagements y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 82 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée